



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

17 - 00 625

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n°

**Portant modification de la composition de la Commission
Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier Aval**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 alinéa 19 (X) et L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 fixant le périmètre du SAGE de l'Allier Aval et chargeant le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 13 septembre 2007 portant modification de l'arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et abrogation de l'arrêté interpréfectoral du 3 mai 2005 et chargeant le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, de préparer et de signer les arrêtés préfectoraux relatifs à la constitution et la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allier Aval ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2016 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval dans le cadre du renouvellement complet de cette commission ;

VU l'arrêté n°16-00661 du 30 mars 2016 arrêtant le schéma de coopération intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la composition de la CLE du SAGE de l'Allier Aval afin de tenir compte des nouvelles dispositions résultant du schéma départemental de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté du 15 novembre 2016 portant composition dans le cadre du renouvellement complet de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Allier Aval est modifié ainsi qu'il suit:

1)- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Organisme	Représentant désigné
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	M. Emmanuel FERRAND Conseiller Régional
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Mme Caroline BEVILLARD Conseillère Régionale
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE Vice-Président
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	M. Bertrand BARRAUD Conseiller départemental
Conseil Départemental de l'Allier	M. Christian CHITO Vice-Président
Conseil Départemental de l'Allier	M. Jean LAURENT Conseiller Départemental
Conseil Départemental du Cher	M. Emmanuel RIOTTE Conseiller départemental
Conseil Départemental de la Nièvre	Mme Blandine DELAPORTE Vice-Présidente
Conseil Départemental de la Haute-Loire	M. Pascal GIBELIN Conseiller Général
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. René VINZIO Maire de Pont-du-Château
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. Gérard BRANLARD Conseiller municipal de Dallet
Association des maires du Puy-de-Dôme	M. Jean-Jacques MATHILLON Maire de Randan
Association des maires de l'Allier	M. Jean-Claude MAIRAL Conseiller municipal de Creuzier-le-Vieux
Association des maires de l'Allier	M. Alain LEMAIRE Adjoint au Maire de Toulon-sur-Allier
Association des maires de l'Allier	Mme Claude BAILLARGEAT Adjointe au maire de Saint-Yorre
Association des maires du Cher	Mme Maud MILLET Maire de Neuvy -le -Barrois
Association des maires de la Nièvre	M. Christian BARLE Maire de Livry
Association des maires de la Haute-Loire	M. Gérard BONJEAN Maire d'Azerat
Ville d'Issoire	M. Michel BLANJARD Conseiller municipal
Ville de Clermont-Ferrand	M. Nicolas BONNET Adjoint au maire
Ville de Vichy	Mme Evelyne VOITELLIER Adjointe au maire
Ville de Moulins	M. Christian PLACE Adjoint au maire
Ville de Brioude	Mme Marie-Christine DEGUI Adjointe au maire
Clermont Auvergne Métropole	M. Didier LAVILLE Vice-Président
Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier	M. Joseph KUCHNA Vice-Président
Communauté d'agglomération de Moulins	M. Alain DENIZOT Vice-président
Syndicats de l'Allier*	M. Gérard LAPLANCHE Président du SIVOM Sioule et Bouble
Syndicats de l'Allier*	M. Michel AURAMBOUT Président du SIVOM de la Vallée du Sichon
Syndicats de l'Allier*	M. Marcel DUBESSAY Président du SIAEP Vendat-Charmeil
Syndicats de l'Allier*	M. Alain BORDE Président du SIAEP Rive Droite Allier

Organisme	Représenté par
Syndicats de l'Allier*	M. Michel GUYOT <i>Président du SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier</i>
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Jean-Paul BACQUET <i>Président du SIVOM de la Région d'Issoire</i>
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Yves LIGIER <i>Président du SIAEP des communes de la plaine de Riom</i>
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. Michel GONIN <i>Président du SIAEP Rive Gauche de la Dore</i>
Syndicats du Puy-de-Dôme*	Mme Nathalie ABELARD <i>Présidente du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR)</i>
Syndicats du Puy-de-Dôme*	M. René LEMERLE <i>Président du SIAEP de Basse-Limagne</i>
Communautés de communes de la Haute-Loire	M. Maurice PAGÈS <i>Vice-Président de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne</i>
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Mme Anne-Marie PICARD <i>Conseillère départementale du Puy-de-Dôme</i>
Etablissement Public Loire	M. Roger GARDES <i>Vice-Président de Clermont-Communauté</i>
Parc Naturel Régional Livradois-Forez	M. Gérard BERARD <i>Maire de Glaine-Montaigut, Délégué du PNR</i>

* représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires concernés.

ARTICLE 2 – les autres dispositions sont inchangées

ARTICLE 3- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme.

Cette publication mentionnera le site Internet www.puy-de-dome.gouv.fr où la liste des membres peut être consultée.

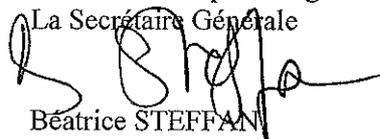
ARTICLE 4- Les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait à Clermont-Ferrand, le

21 AVR. 2017

Pour la Préfète et par délégation

La Secrétaire Générale



Béatrice STEFFAN

